

# Conjoncture dans l'industrie agroalimentaire

Juin 2024

En 2023, l'activité a globalement résisté dans l'industrie agroalimentaire dans un contexte de hausse des prix. Cependant, l'emploi permanent dans la région décroche un peu plus cette année par rapport au niveau national. Il se situe sur un plateau depuis la fin 2022 tandis qu'en France (hors Mayotte) il progresse en continu. L'emploi salarié permanent est quasi stable en Bourgogne-Franche-Comté au 4e trimestre 2023 (+0,1 %). Toutefois, l'emploi intérimaire recule nettement ce trimestre (-3,7 %). En 2023, les embauches de salariés (hors intérimaires) sont inférieures à leur niveau de 2022. Le contrat à durée indéterminée représente les tiers des embauches de 2023, soit 5 points de moins qu'au niveau national. Les femmes représentent 54 % des embauches de cette année mais leur part diminue d'un point par rapport à 2019. Dans le même temps, le nombre de départs du secteur se situe en dessous de 2022 et est légèrement supérieur aux embauches. Concernant le commerce extérieur, les exportations augmentent vigoureusement au 4e trimestre 2023 par rapport à l'année précédente et leur montant est nettement supérieur à celui des importations.

## L'emploi dans l'industrie agroalimentaire

### 28 056 salariés permanents et 2 674 intérimaires travaillent dans l'industrie agroalimentaire

En Bourgogne-Franche-Comté, **28 056 salariés** travaillent dans l'industrie agroalimentaire au 4e trimestre 2023. À ces salariés permanents s'ajoutent **2 674 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Au niveau des départements, le nombre de salariés est le plus élevé en Saône-et-Loire (5 990). La part de salariés travaillant dans l'industrie agroalimentaire est la plus importante dans le Jura (4,8 %).

Tableau 1 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de l'industrie agroalimentaire

4e trimestre 2023

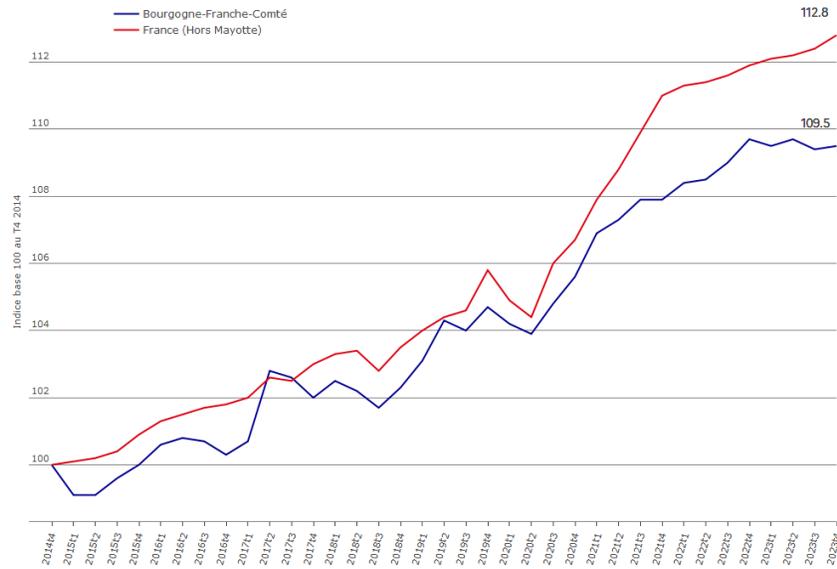
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	Evolution	Evolution	Effectifs	Evolution	Evolution	Effectifs	Evolution	Evolution
		trimestrielle	annuelle		trimestrielle	annuelle		trimestrielle	annuelle
	(en %)	(en %)		(en %)	(en %)		(en %)	(en %)	
France (Hors Mayotte)	643 732	0.3	0.8	55 845	-3.2	-7.4	699 577	0.0	0.1
Bourgogne-Franche-Comté	28 056	0.1	-0.1	2 674	-3.7	-8.0	30 730	-0.2	-0.9
Côte-d'Or	4 995	0.2	0.0	261	-21.2	-30.5	5 256	-1.1	-2.2
Doubs	5 433	0.1	1.5	448	-3.2	-7.2	5 881	-0.1	0.8
Jura	4 198	0.4	0.0	397	2.3	-10.9	4 595	0.6	-1.1
Nièvre	1 058	0.8	0.3	113	25.0	13.6	1 171	2.7	1.4
Haute-Saône	2 239	1.2	0.1	103	-9.8	-19.9	2 342	0.7	-1.0
Saône-et-Loire	5 990	-0.1	-1.1	714	1.6	2.9	6 704	0.1	-0.7
Yonne	3 615	-0.4	-1.0	627	-3.8	-6.2	4 242	-0.9	-1.8
Territoire de Belfort	528	-2.9	-3.7	11	-69.1	-12.9	539	-7.2	-4.0

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee. traitement Sese Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## L'évolution de l'emploi dans l'industrie agroalimentaire

Au 4e trimestre 2023, l'emploi salarié est stable dans la région (0.1 %) et il progresse en France (0.3 %) (cf. Tableau 1 et Graphique 1). Sur un an, l'emploi salarié est stable dans la région (-0.1 %). Au sein des départements, l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -2.9 % dans le Territoire de Belfort et 1.2 % en Haute-Saône.

Graph 1 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

**Lecture:** En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 9.5 % entre le 4e trimestre 2014 et le 4e trimestre 2023 (12.8 % au niveau national).

Graph 2 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers France travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

**Lecture:** En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 31.3 % entre le 1er trimestre 2010 et le 4e trimestre 2023 (16.5 % au niveau national).

## Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires : premier secteur concernant les effectifs

En 2022, 10 988 salariés travaillent dans le secteur "Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires", soit **43.9 %** des personnes employées dans l'industrie agroalimentaire.

**Tableau 2 | L'emploi salarié par secteur détaillé**

Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2022	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	10988	43.9
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	4566	18.2
Fabrication de produits laitiers	3490	13.9
Fabrication d'autres produits alimentaires	2619	10.5
Fabrication de boissons	1716	6.9
Fabrication d'aliments pour animaux	673	2.7
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	504	2.0
Transformation et conservation de fruits et légumes	290	1.2
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	151	0.6
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	27	0.1

Source : Urssaf, données annuelles régionales.

## Les établissements employeurs

En 2021, **2 530 établissements** dans l'industrie agroalimentaire se situent en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans la région, les 10 premiers établissements employeurs représentent 14% de l'emploi salarié du secteur.

**Tableau 3 | Top 10 des établissements employeurs**

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
GROUPE BIGARD	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
LDC BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
DUC	89	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
SOCIETE ANDRE BAZIN	70	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
EURIAL ULTRA FRAIS	89	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
SOCIETE FROMAGERE DE LONS LE SAUNIER	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
BEAUNE BRIOCHE	21	250 salariés et plus	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
DAUNAT BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Fabrication d'autres produits alimentaires

Source : Insee, Flores 2021.  
traitement Sese Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

## Suivi de la consommation d'activité partielle

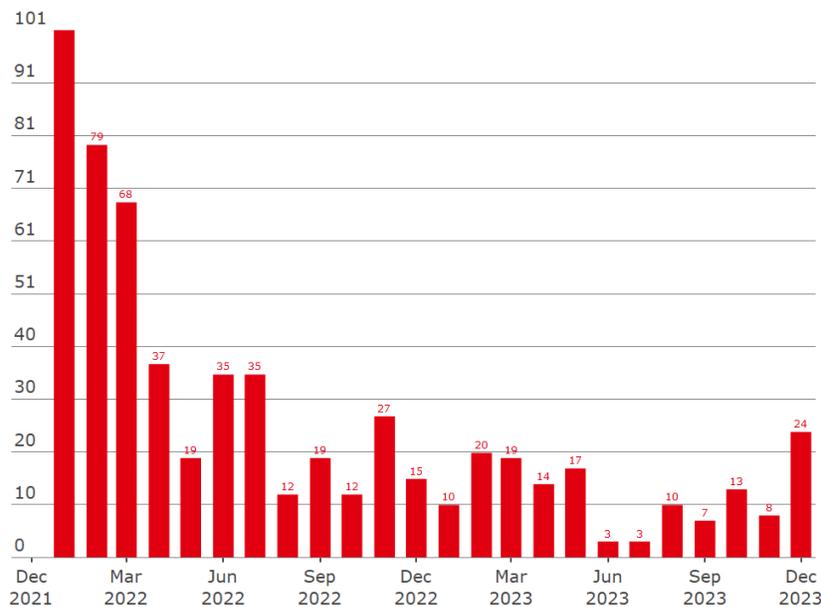
### Guide de lecture

Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de **salariés indemnisés** au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative de salariés indemnisés** au moins égale à ce que représente le secteur dans la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées / heures autorisées.

Au 4e trimestre 2023, le recours à l'activité partielle est supérieur à celui enregistré au 3e trimestre 2023. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés augmenterait : en moyenne, près de **15 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **2 709 heures** indemnisées.

**Graph 3 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle**



Source : DGEFP-DARES, Demandes indemnisations SI APART.

**Lecture** : Au mois de juin 2023, près de **24 salariés** de l'industrie agroalimentaire ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

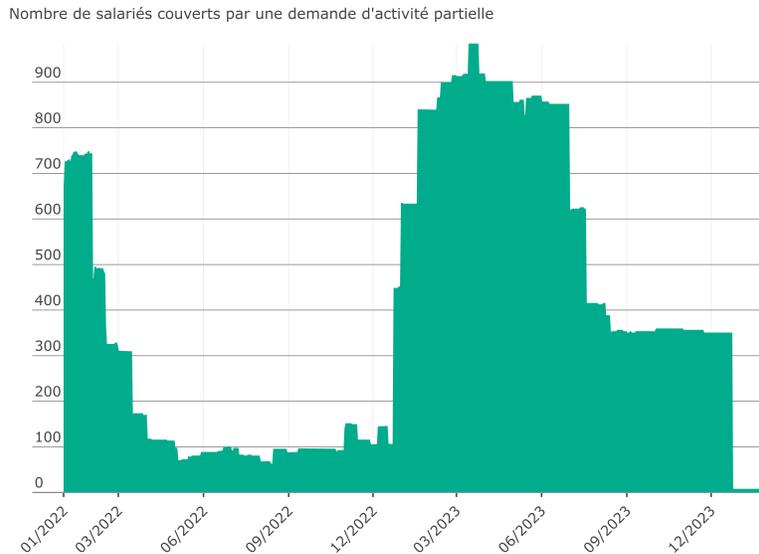
## Le recours au dispositif dans les prochains mois

### Guide de lecture

Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par :

- Une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

### Graph 4 | Autorisation d'activité partielle dans l'industrie agroalimentaire

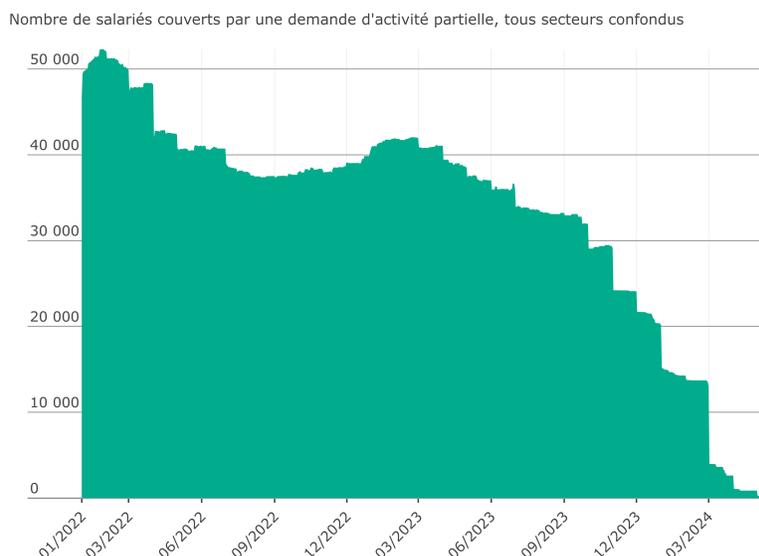


Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement SESE Dreets BFC.

**Lecture :** Au 31 octobre 2023, **358** salariés travaillant dans le secteur l'industrie agroalimentaire sont couverts par une demande d'activité partielle.

**Avertissement :** le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. **Graph 3**).

### Graph 5 | ... tous secteurs confondus



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement SESE Dreets BFC.

## Les mouvements de main-d'oeuvre

L'étude des **mouvements de main-d'oeuvre** a un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

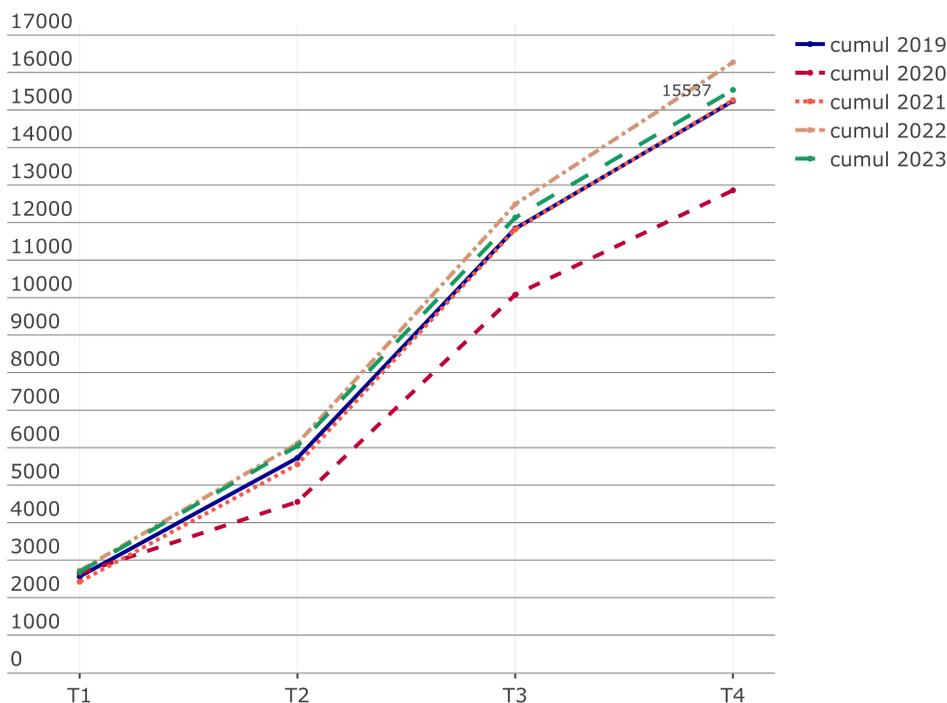
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

**Champ de l'étude** : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

## Les volumes d'embauches

En 2023, **15 537 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, 735 de moins qu'en 2021 à la même période. Les embauches sont aussi nombreuses qu'en 2019 où 15 241 contrats avaient été signés.

**Graph 6 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le 01/01**



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

**Lecture** : En 2023, **15 537** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans l'industrie agroalimentaire.

## Evolution des embauches en CDI en 2023

*Guide de lecture* Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

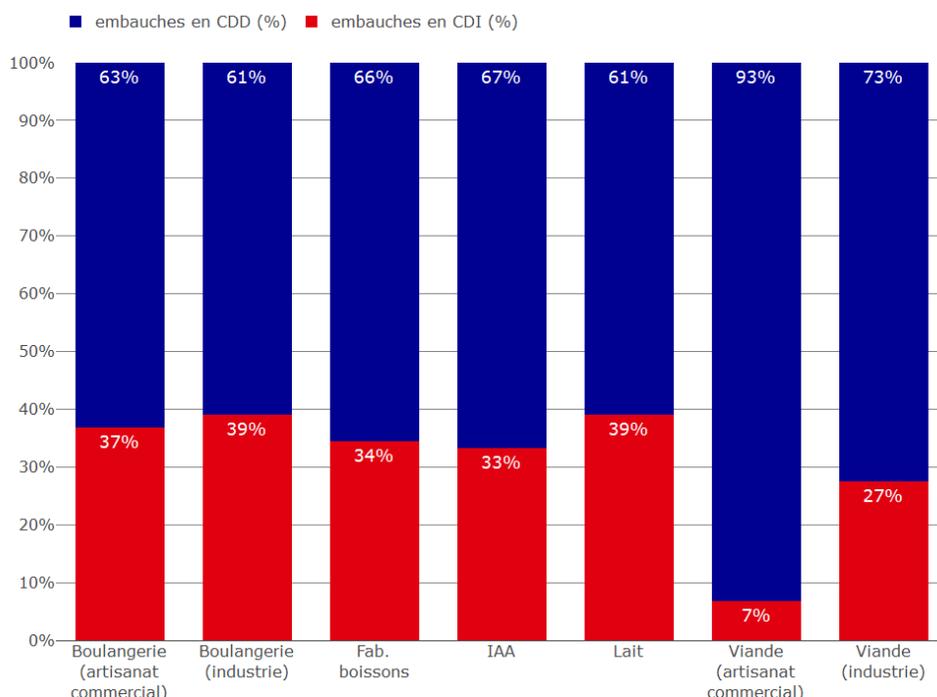
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, le volume d'embauches en CDI est au-dessus de son niveau d'avant-crise : 5 177 en 2023 contre 4 252 à la même période en 2019. Les embauches en CDD restent en-deçà de leur niveau 2019. La part des CDI dans les embauches a augmenté passant à 33 % en 2023 contre 28 % à la même période 2019.

Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** dans le secteur de la boulangerie (artisanat commercial). Les embauches en CDI augmentent, **la part des CDI s'élève désormais à 37 % des recrutements** en 2023 contre 32 % à la même période 2019.

Dans le secteur de la viande (industrie), **la part des CDI** parmi les recrutements en 2023 est de **27 %** contre 23 % à la même période en 2019. Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** et augmentent depuis la période d'avant-crise sanitaire.

**Graph 7 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2023**



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

**Lecture :** En 2023, **5 177** CDI ont été signés dans l'industrie agroalimentaire, soit **33 %** des embauches (28 % à la même période en 2019).

## Un recours plus marqué au CDI

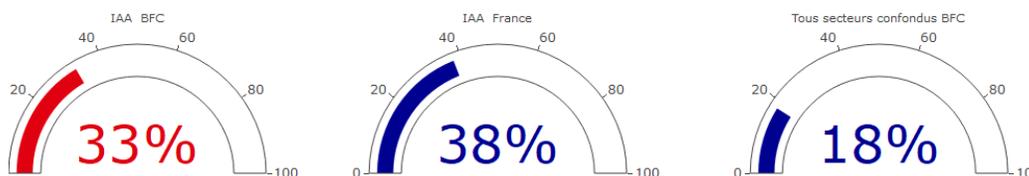
### Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- Dans la région plus qu'ailleurs ?

Dans l'industrie agroalimentaire, **33 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** en 2023 contre 18.3 % en moyenne dans la région, tous secteurs confondus.

**Graph 8 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale**



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

## Principaux métiers recrutés en 2023

Tableau 4 | Métiers recrutés (Top 5)

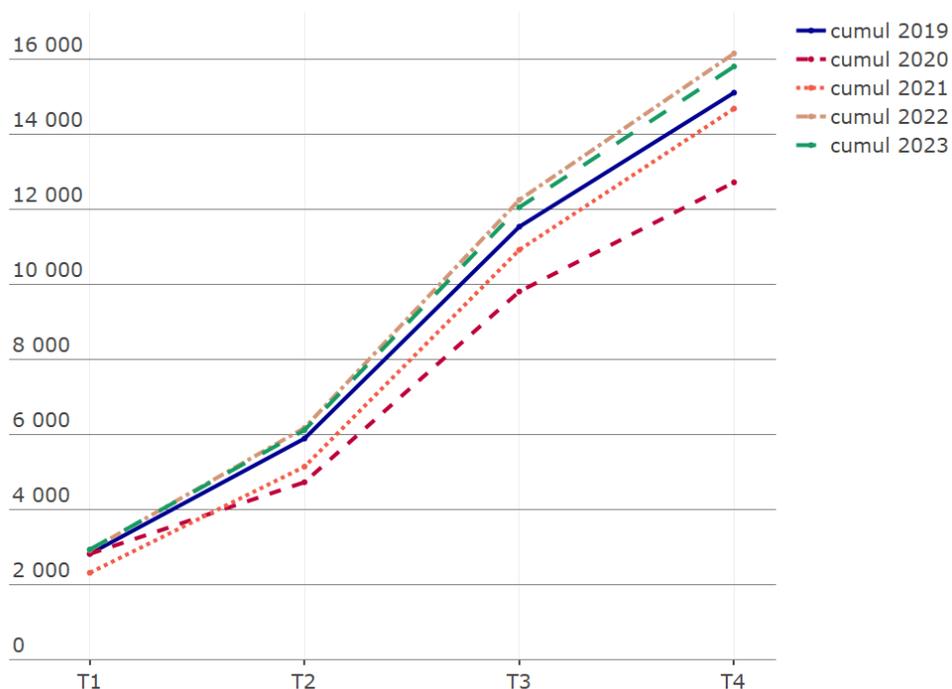
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2023	Part (en %)	Part 2019 (en %)
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	3472	25	23
S0Z42 : Boulangers, pâtisseries	1742	13	10
E0Z21 : Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	1688	12	12
S0Z40 : Bouchers	956	7	6
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	821	6	3

Source : DARES-MMO/traitement SESE BFC

## Les départs de salariés

En 2023, environ **15 800 salariés** ont quitté le secteur de l'industrie agroalimentaire. Ces départs sont **plus nombreux** qu'avant la crise.

Graph 9 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

**Lecture :** En 2023, le secteur de l'industrie agroalimentaire enregistre **15 800 départs**.

## Les ruptures de contrat et fins de CDD en 2023

Guide de lecture

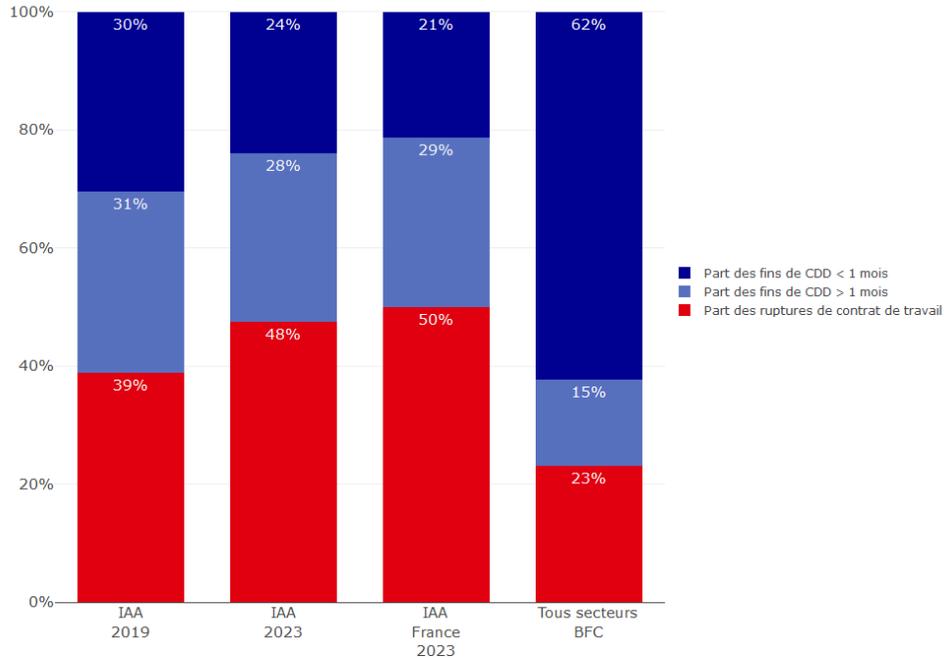
Objectifs des indicateurs proposés :

- Combien de contrats sont arrivés à terme ? Comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique d'emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** (CDD inférieur à 1 mois) augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans l'industrie agroalimentaire, la majorité des départs des salariés en 2023 font suite à une fin de CDD. Le recours aux CDD est moins important comparativement à la même période en 2019 et leur durée s'est allongée : la part des CDD<1 mois parmi les fins de CDD a diminué.

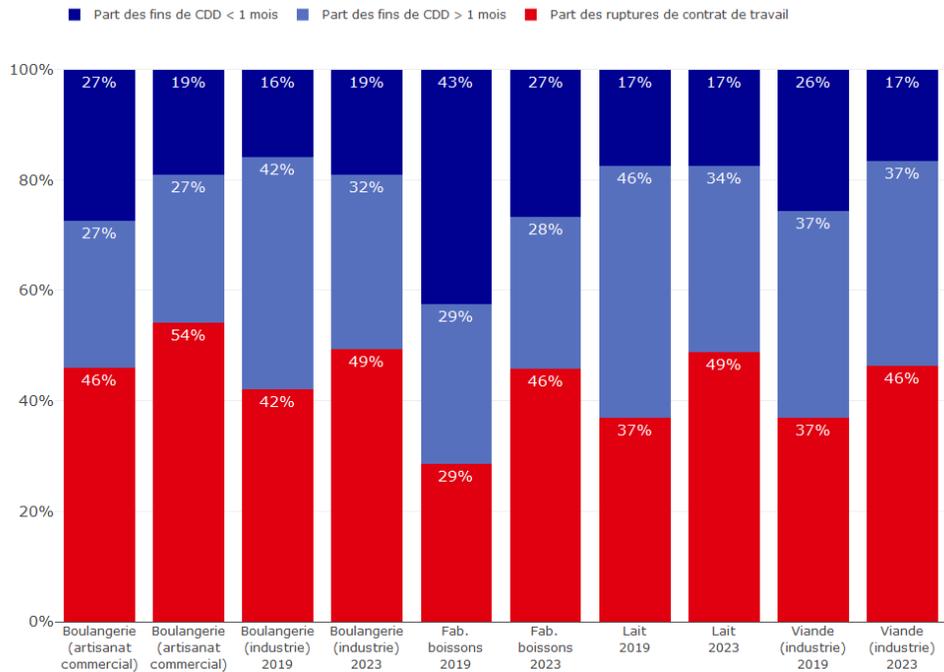
Dans le secteur de la boulangerie (artisanat commercial), le recours aux CDD recule et leur durée est plus longue. Les fins de CDD<1 mois sont moins fréquentes dans le secteur de la viande (industrie). Le recours aux CDD recule et leur durée s'est allongée.

**Graph 10 | Ruptures de contrat de travail et fins de CDD**



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

**Graph 11 | Comparaison entre sous-secteur**



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

## Les motifs de rupture de contrat de travail

### Guide de lecture

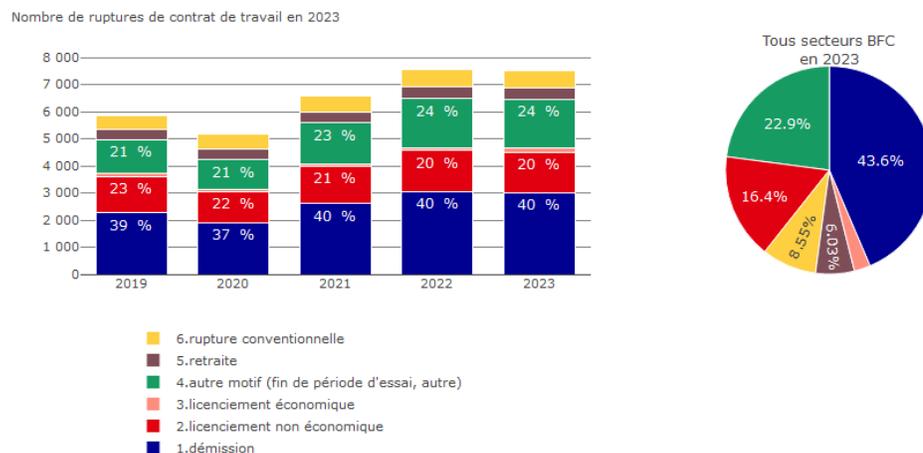
Objectifs des indicateurs proposés :

- Le choix de démissionner est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2019 ?
- Les démissions sont-elles plus fréquentes qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de fidélisation des salariés.
- Les ruptures de contrat notamment les départs non anticipés par les employeurs comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2019 ? → renforcement des tensions de recrutement.

Les ruptures de contrats de travail s'élèvent à 7 514 et représentent 48 % des sorties enregistrées dans le secteur en 2023. (cf. **Graph10**)

**Les départs faisant suite à une démission** forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus. Les départs faisant suite à une fin de période d'essai ou un autre motif représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont aussi fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire. Les établissements de l'industrie agroalimentaire ont eu moins recours aux licenciements économiques comparativement à la moyenne régionale.

**Graph 12 | Motifs des ruptures de contrat de travail**



Source : DARES-MMO / traitement SESE Dreets BFC.

## Focus sur les mouvements de main-d'œuvre en 2023

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

## Focus sur les jeunes



19 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans. (source : Insee, recensement de la population 2020).

**Embauches**  
7 370 entrées

**Départs**  
7 027 sorties



49 % des entrées  
(+ 1 pt(s) depuis 2019)  
24 % ont signé un CDI  
(contre 17 % des jeunes nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 45 % des sorties  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
24 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 39 % ont démissionné  
(contre 43 % des jeunes tous secteurs confondus).

## Focus sur les seniors



25 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus. (source : Insee, recensement de la population 2020).

**Embauches**  
2 588 entrées

**Départs**  
3 194 sorties



soit 17 % des entrées  
( 0 pt(s) depuis 2019)  
27 % ont signé un CDI  
(contre 12 % des seniors nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 21 % des sorties  
(+ 1 pt(s) depuis 2019)  
39 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 23 % ont démissionné  
(contre 26 % des seniors tous secteurs confondus).

## Focus sur les femmes



43 % des salariés du secteur sont des femmes. (source : Insee, recensement de la population 2020).

**Embauches**  
8 182 entrées

**Départs**  
8 274 sorties



soit 54 % des entrées  
( -1 pt(s) depuis 2019)  
31 % ont signé un CDI  
(contre 15 % des seniors nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 53 % des sorties  
( -3 pt(s) depuis 2019)  
28 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 41 % ont démissionné  
(contre 45 % des femmes tous secteurs confondus).

## Focus sur les hommes



57% des salariés du secteurs sont des hommes. (source : Insee, recensement de la population 2020)

**Embauches**  
6 917 entrées

**Départs**  
7 272 sorties



soit 46 % des entrées  
(+ 1 pt(s) depuis 2019)  
37 % ont signé un CDI  
(contre 24 % des seniors nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 47 % des sorties  
(+ 3 pt(s) depuis 2019)  
19 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 39 % ont démissionné  
(contre 42 % des hommes tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes qualifiés

**Embauches de salariés  
pour un poste qualifié**  
4 846 entrées

soit 35 % des entrées  
44 % ont signé un CDI  
(contre 26 % tous secteurs confondus  
parmi les postes qualifiés)



**Départs de salariés  
qui occupaient un poste qualifié**  
5 020 sorties

soit 35 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 44 % ont démissionné  
(contre 44 % des salariés qui occupaient  
un poste qualifié tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes non qualifiés

**Embauches de salariés  
pour un poste non qualifié**  
8 078 entrées

soit 59 % des entrées  
24 % ont signé un CDI  
(contre 14 % tous secteurs confondus  
parmi les postes non qualifiés)



**Départs de salariés  
qui occupaient un poste non qualifié**  
8 312 sorties

soit 58 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 39 % ont démissionné  
(contre 44 % des salariés qui occupaient  
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

## Le commerce extérieur

### Les données du commerce extérieur

Le service statistique des Douanes publie tous les mois les données du commerce extérieur qui concernent les échanges de marchandises et non de services. La valeur statistique correspond à la valeur des marchandises au passage de la frontière française : CAF Coût Assurance et Fret inclus pour les importations, FAB Franco A Bord pour les exportations. Les droits, taxes et accises sont exclus de la valeur statistique.

À l'instar des données nationales, les statistiques régionales du commerce extérieur sont établies à partir des informations issues des déclarations de dédouanement des marchandises DAU ou des réponses à l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE EMEBI. À l'exception des échanges de gaz naturel et d'électricité, la ventilation par département puis, par agrégation, par région s'effectue de la manière suivante :

À l'exportation : c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.

À l'importation : c'est le département de destination réelle des marchandises importées et non le département du siège social de l'importateur.

À noter que dans certains cas, le département indiqué sur les documents douaniers peut être celui de stockage et pas forcément celui d'expédition, de consommation ou d'importation. Ainsi, des flux sont attribués aux régions possédant d'importantes plateformes logistiques d'échanges commerciaux.

## Les exportations en nette progression

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations dans l'industrie agroalimentaire s'élèvent à 873 872 milliers d'euros au 4e trimestre 2023. Sur un an, elles augmentent fortement (4.8 %). Dans le même temps, les importations dans ce secteur reculent nettement (-2.2 %). Au niveau des départements, le montant des exportations est le plus élevé en Côte-d'or : 419 538 milliers d'euros au 4e trimestre 2023. Au sein des départements, l'évolution des exportations se situent entre -35.3 % en Haute-Saône et 26.8 % en Saône-et-Loire.

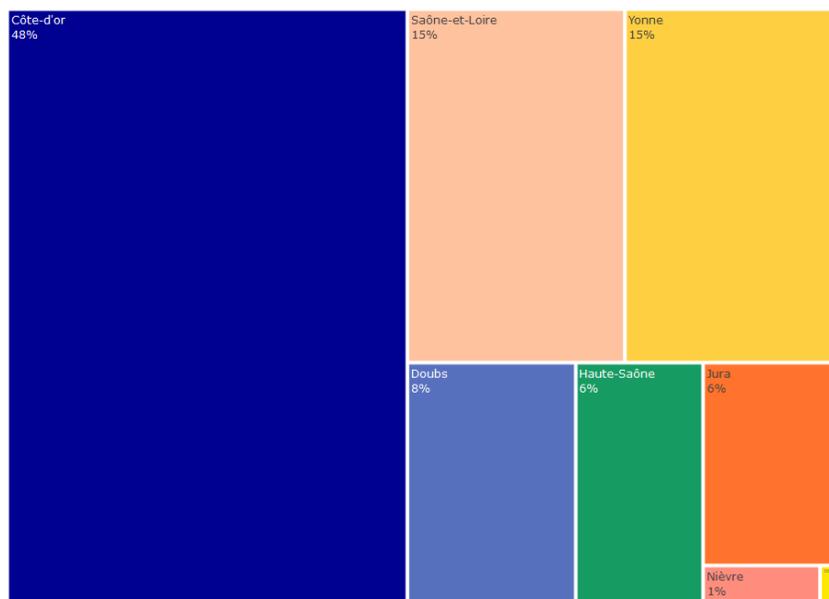
## Tableau 5 | Chiffres clés du commerce extérieur

### 4e trimestre 2023

	Exportations		Importations	
	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	873 872	4.8	477 375	-2.2
Côte-d'or	419 538	3.6	89 648	-9.4
Doubs	71 831	1.5	143 784	7.8
Haute-Saône	54 220	-35.3	12 686	-7.8
Jura	49 130	9.9	44 446	-7.8
Nièvre	8 114	-19.3	1 407	18.6
Saône-et-Loire	135 428	26.8	112 094	0.2
Territoire de Belfort	1 423	-10.7	7 983	15.0
Yonne	134 188	21.0	65 328	-11.7

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

### Graph 13 | Les exportations par département



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

### Etats-Unis d Amérique : principal débouché à l'export

Avec 12.8 % des exportations du secteur de l'industrie agroalimentaire, ce pays est le principal débouché de la région.

**Tableau 6 | Top 10 des pays à l'exportation**

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Etats-Unis d Amérique	112007	13
Royaume-Uni	91205	10
Allemagne	88762	10
Espagne	70791	8
Belgique	65760	8
Japon	43890	5
Italie	40059	5
Suisse	36306	4
Pays-Bas	35292	4
Chine	31965	4

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**Tableau 7 | Top 10 des pays à l'importation**

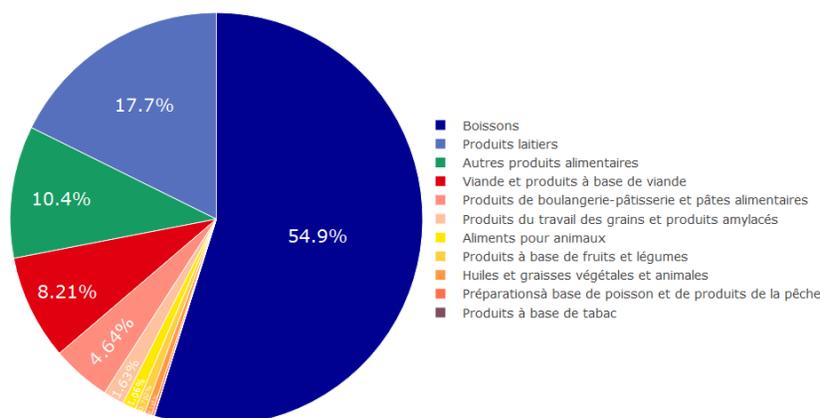
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	135071	28
Allemagne	72610	15
Pays-Bas	55264	12
Belgique	50337	10
Espagne	35783	8
Italie	33659	7
Irlande	17531	4
Brésil	9406	2
République tchèque	7410	2
Danemark	6548	1

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Boissons : produit le plus exporté

Au 4e trimestre 2023, le montant des exportations de ce produit s'élève à 479 500 milliers d'euros, soit 54.9 % des exportations dans l'industrie agroalimentaire. Les exportations de Produits laitiers sont le deuxième produit le plus exporté avec 17.7 % des exportations du secteur.

**Graph 14 | Les exportations par produits**



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Principaux débouchés à l'export selon les produits

Les principales destinations peuvent fortement varier d'un produit à l'autre. Les débouchés à l'exportation sont présentés ici pour les deux premiers produits exportés.

**Tableau 8 | Boissons : top 10 des pays à l'exportation**

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Etats-Unis d Amérique	102356	21
Royaume-Uni	66392	14
Japon	42106	9
Suisse	25569	5
Canada	24249	5
Belgique	20622	4
Chine	18096	4
Hong-Kong	15843	3
Allemagne	14869	3
Pays-Bas	13689	3

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

**Tableau 9 | Produits laitiers : top 10 des pays à l'exportation**

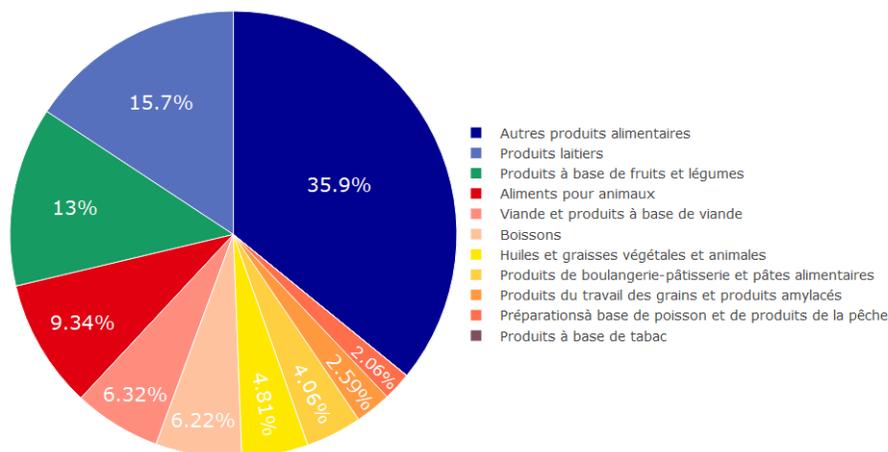
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Espagne	31477	20
Allemagne	29048	19
Belgique	17885	12
Royaume-Uni	11531	8
Chine	10858	7
Pays-Bas	7129	5
Etats-Unis d Amérique	4304	3
Irlande	3598	2
Afrique du Sud	2726	2
Indonésie	2575	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

## Autres produits alimentaires : produit le plus importé

Le montant des importations de ce produit s'élève à 171 216 milliers d'euros au 4e trimestre 2023, soit 35.9 % des importations dans l'industrie agroalimentaire. Viennent ensuite les importations de Produits laitiers avec 15.7 % des importations du secteur.

## Graph 15 | Les importations par produits



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

## Principales provenances des produits importés

La provenance peut varier fortement d'un produit à l'autre. Elle est présentée ici pour les deux premiers produits importés dans l'industrie agroalimentaire.

**Tableau 10 | Autres produits alimentaires : top 10 des pays**

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	128777	75.2
Allemagne	12910	7.5
Italie	6403	3.7
Belgique	5332	3.1
Espagne	4788	2.8
Pays-Bas	2786	1.6
Portugal	1696	1.0
Etats-Unis d Amérique	1265	0.7
Luxembourg	989	0.6
Royaume-Uni	862	0.5

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

**Tableau 11 | Produits laitiers : top 10 des pays**

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Pays-Bas	19282	26
Irlande	16566	22
Allemagne	13524	18
Belgique	10261	14
Italie	4102	6
Espagne	3242	4
Finlande	1318	2
Grèce	1268	2
Retour France	1138	2
Suisse	760	1

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

# Sources, méthodologie, définitions

## Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié](#)»). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des [estimations trimestrielles de l'emploi salarié](#) produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'œuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

**L'intérim** : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à France travail par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

## Définitions

Les industries agroalimentaires (IAA) regroupent les établissements dont l'activité principale, codée à partir de la Nomenclature d'activités françaises (NAF Rev.2) relève des domaines suivants:

- 10.1.Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande.
- 10.2.Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques.
- 10.3.Transformation et conservation de fruits et légumes.
- 10.4.Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales.
- 10.5.Fabrication de produits laitiers.
- 10.6.Travail des grains ; fabrication de produits amyliacés.
- 10.7.Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires.
- 10.8.Fabrication d'autres produits alimentaires.
- 10.9.Fabrication d'aliments pour animaux.
- 11. Fabrication de boissons.
- 12. Fabrication de produits à base de tabac.

La Fabrication de produits à base de tabac a été exclue du champ de cette étude. Compte tenu de leur faible poids en Bourgogne-Franche-Comté, les secteurs 10.2, 10.3, 10.4, 10.6 et 10.9 ont été regroupés sous l'appellation « Reste des IAA ».

L'**artisanat commercial** qualifie les activités agroalimentaires associées à de la vente au détail : il comprend les établissements dont l'activité principale correspond aux codes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D de la NAF Rev.2.

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'œuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'œuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. À l'aide des [travaux](#) de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

## Pour en savoir plus

« [L'industrie agro-alimentaire en Bourgogne-Franche-Comté](#) », Draaf BFC en collaboration avec la Dreets BFC, janvier 2024.

- « **L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2024.
- « **Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS** », Insee – Urssaf – DREETS, Insee Flash, avril 2024.
- « **Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2024.
- « **Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2024.
- « **Fiches territoires** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2024.
- « **Demandeurs d'emploi inscrits à France travail en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS et Pôle Emploi Bourgogne-Franche Comté, avril 2024.
- « **Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté** », Insee (emploi, chômage, etc.).
- « **La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté** », Tendances régionales, Banque de France, avril 2024.

### **Conception et réalisation :**

---

Stéphane Androver, Éric Seguin  
**Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture  
et la forêt (DRAAF  
de Bourgogne-Franche-Comté**  
4 bis rue Hoche - BP 87865  
21078 Dijon  
[www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr)

---

Céline Rouot, Émilie Vivas  
**Direction régionale de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)  
de Bourgogne-Franche-Comté**  
5 place Jean Cornet  
25041 Besançon Cedex  
[www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr)